

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT,
TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 **Identificateur du produit :**
Nom commercial : FLUSH®
- 1.2 **Utilisations identifiées :** NETTOYANT DE PULVÉRISATEUR
- 1.3 **Renseignements sur le fournisseur :**
 LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
 789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence 24 h sur 24 :** 1-800-561-8273
Autre numéro d'urgence (Canutec) : 1-613-996-6666 (frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange :**
 Non classé
- 2.2 **Éléments d'étiquetage :**



Renseignements additionnels : Ce produit ne requiert pas d'étiquetage conformément au règlement CE et aux réglementations nationales en vigueur.

- 2.3 **Autres dangers :** Aucun connu

Effets potentiels sur la santé :

Voies d'exposition : Par contact oculaire, contact cutané et inhalation.
 Yeux : Causera de graves brûlures oculaires.
 Peau : Irritant de la peau.
 Inhalation : Nocif si inhalé. Ne pas inhaler les vapeurs.
 Ingestion : Nocif si ingéré.

Organes cibles :

Peau. Yeux. Inhalation.

Signes et symptômes :

Peut causer une irritation ou des brûlures graves aux yeux, au tube digestif et au système respiratoire.

Effets potentiels sur l'environnement :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, il n'est pas exclu que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nuisible ou dommageable sur l'environnement.

3. COMPOSITION, INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Substances chimiques :	N° de CAS	Classification	Concentration [%]
Ammoniac aqueux	1336-21-6 (7664-41-7)		24,14
Eau	7732-18-5		75,86

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseil général : Consulter un médecin en cas de symptômes.

- En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
- En cas de contact avec la peau :** Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement à administrer.
- En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.
- En cas d'ingestion :** NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau ou de lait pour diluer le matériau. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Peut causer une irritation ou des brûlures graves aux yeux, à la peau, au tube digestif et au système respiratoire.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers requis

Traitement : **POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER AU 1-800-561-8273**

Apporter le contenant ou l'étiquette du produit ou noter son nom et son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATION À L'USAGE DU MÉDECIN : Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction :**

Moyens d'extinction appropriés : Eau, mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Dangers particuliers en cas de combustion : Durant la combustion, il y aura libération d'ammoniac. Si le produit est chauffé à des températures supérieures à 454 °C / 850 °F, de l'hydrogène sera dégagé.

5.3 Mesures de protection et équipements de protection particuliers pour les pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers : Le port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection complets est prescrit pour lutter contre des incendies de grande ampleur impliquant des produits chimiques. Utiliser un système de pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec les contenants endommagés et les matières déversées quand on ne porte pas les vêtements de protection appropriés. Rester en amont par rapport au vent et à l'écart des zones basses. Bien aérer les espaces confinés avant d'y pénétrer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter l'expansion de la fuite ou du déversement s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Éviter de contaminer l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Méthodes de nettoyage : Si possible, stopper le débit de matière. Veiller à ne pas disséminer dans l'environnement.

Déversements importants : Si possible, stopper le débit de matière. Excaver le sol fortement contaminé. Couvrir d'une feuille de plastique afin d'empêcher la dispersion. Absorber la matière déversée avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, et placer dans des contenants. Après le nettoyage, rincer la zone contaminée à grande eau.

Petits déversements : Essuyer avec un matériau absorbant (p. ex. tissu, laine). Bien nettoyer la surface pour éliminer toute trace résiduelle de contamination. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son contenant d'origine en vue d'une réutilisation. Consulter la section 13 de cette FDS pour les directives relatives à l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Recommandations pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas utiliser dans un endroit mal aéré. Éviter toute exposition prolongée. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Manipuler et stocker avec soin. Se laver les mains avant de manger, de boire et/ou de fumer. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment chloré, le gaz résultant de ce mélange pouvant provoquer une irritation des yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sécuritaire :

Exigences en matière de stockage :

Matériaux compatibles pour le stockage : fibre de verre, plastique, verre. Matériaux incompatibles pour le stockage : acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10. Garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments et des boissons pour les humains ou pour les animaux. Conserver uniquement dans les contenants d'origine. Éviter les températures froides.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle :**

Non requis dans des conditions normales.

8.2 Contrôles de l'exposition :**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage :

Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé.

Protection de la peau :

Le port de vêtements résistants aux produits chimiques est recommandé. Laver de façon régulière les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Le port de gants en caoutchouc, nitrile, ou néoprène ou de gants en PCV est recommandé. Comme le liquide peut pénétrer dans les gants, il est recommandé de les changer souvent.

Protection respiratoire :

Porter un appareil de protection respiratoire contre les vapeurs d'ammoniac dans les endroits où la ventilation est inadéquate ou quand il y a risque d'inhalation des vapeurs. Surveiller le niveau d'ammoniac dégagé sur les lieux de travail. Porter un appareil de protection respiratoire approprié pendant la pulvérisation ou la brumisation du produit. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition ne sont pas connues.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect :

Liquide.

Odeur :

Odeur d'ammoniac.

Seuil olfactif :

Aucune donnée.

Couleur :

Incolore à jaune pâle.

pH :

5,0–7,0.

Point de fusion/point de congélation :

Sans objet.

Point d'ébullition :

Aucune donnée.

Point d'éclair :

Ne produira pas d'étincelles.

Inflammabilité (solide, gaz) :

Ce produit n'est pas inflammable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :

Limite supérieure d'inflammabilité : 27,0 % de volume dans l'air (pour l'ammoniac)

Limite inférieure d'inflammabilité : 15,5 % de volume dans l'air (pour l'ammoniac)

Pression de vapeur :

Non significative ; solution aqueuse.

Solubilité :

Soluble.

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

Aucune donnée.

Température d'auto-inflammabilité :

651 °C / 1204 °F (pour l'ammoniac).

Température de décomposition :

Non déterminée.

Viscosité :

Non déterminée.

Poids spécifique (Eau = 1) :

0,985-1,1 g/mL

Masse volumétrique apparente :

0,98-1,01 kg/L / 8,22-8,43 lb/gal

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Stable

10.2 Stabilité chimique :

Pas de décomposition lorsqu'utilisé et stocké selon les directives.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Ne se polymérise pas.

10.4 Conditions à éviter :

Températures extrêmes.

10.5 Matières incompatibles :

Oxydants forts, acides et agents réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Durant la combustion : Des émanations toxiques peuvent être libérées.

11. INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies d'exposition probables :

Contact cutané, contact oculaire, inhalation.

CL₅₀ (rat) : Aucune donnée.**DL₅₀ orale (rat) :** 350 mg/kg (ammoniac).**DL₅₀ cutanée (rat) :** Aucune donnée.**Évaluation de la toxicité aiguë :** Aucune donnée disponible.**Irritation cutanée (lapin) :** Irritant modéré.**Irritation des yeux (lapin) :** Irritant modéré.**Toxicité pour certains organes cibles :** Exposition unique : Aucune donnée disponible.**Aspiration :** Aucune donnée disponible.**Sensibilisation cutanée (cobaye) :** N'est pas un sensibilisant.**Potentiel carcinogène :** Aucun composant inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.**Mutagénicité des cellules germinales :** Aucune donnée disponible.**Effets interactifs :** Aucun connu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, il n'est pas exclu que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nuisible ou dommageable sur l'environnement

Données écotoxicologiquesToxicité aiguë pour les poissons : *Cyprinus carpio* 1,34-1,70 mg/L, ammoniac non ionisé, 48 heures, semi-statiqueToxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : *Daphnia magna* 32 mg/L, 48 heuresToxicité chronique pour les poissons : *Ictalurus punctatus* 37,5 ppm (8 jours)

Plantes aquatiques : Aucune donnée.

La dérive ou le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les végétaux non ciblés.

Ne pas appliquer directement sur une étendue d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage des équipements.

Ne pas appliquer quand les conditions météo favorisent la dérive hors cible.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Biodégradabilité : Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation : Sans objet.

12.4 Mobilité dans le sol :

Amovibilité physique/chimique : Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5 Autres effets néfastes :

Évaluation : Un risque environnemental ne peut pas être exclu si le produit est manipulé ou éliminé de manière non professionnelle.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les contenants à d'autres fins. Ces contenants sont recyclables et doivent être éliminés à un point de collecte des contenants. Communiquer avec son détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter les contenants au site de collecte, faire un triple rinçage des contenants, ou les rincer avec de l'eau sous pression, puis ajouter les rinçures dans le réservoir de solution à pulvériser. Rendre les contenants impropres à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, éliminer les contenants conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour les humains ou pour les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Transport par voie terrestre :**

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ

Classification de fret acheminé par voie de surface des É.-U. : COMPOSÉS DE LAVAGE, DE NETTOYAGE, N.O.I., LIQUIDE (NMFC 48580 ; SUB 3 ; CLASSE 55)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :**

NFPA		HMIS	
2 Santé	0 Moindre	2 Santé	
0 Inflammabilité	1 Légère	0 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	X ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/Signalement SARA U.S.

Catégorie de danger SARA U.S., Titre III. : Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon CERCLA U.S. : Hydroxyde d'ammonium (N° de CAS : 1336-21-6)

SARA U.S., Titre III, Section 313 : Hydroxyde d'ammonium (N° de CAS : 1336-21-6)

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie: Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FDS : Toutes les sections ont été révisées et le format a été modifié.

PRÉPARÉE PAR : Service des homologations et affaires réglementaires

RÉVISÉE PAR : Santé écologiques et Sécurité

Flush® est une marque déposée de Loveland Products Canada, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.